



Projet :
VIVRE ET PARTAGER LA LANGUE FRANCAISE, LA VOIX DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANT(E)S

CONCOURS D'EXPRESSION LITTÉRAIRE ET AUDIOVISUELLE

« RÉVONS NOTRE AVENIR »

AUTORISATION PARENTALE

Nous soussignés, Madame et Monsieur :

Parents de l'enfant mineur :

Né(e) le : / /

OU (rayer la mention inutile)

Je soussigné(e), M. / Mme :

exerçant seul(e) l'autorité parentale sur l'enfant mineur : (Masculin ou Féminin)

Nom et Prénom de l'enfant :

Né(e) le : / /

Demeurant (adresse) :

Numéro(s) de téléphone :

Adresse e-mail :

Autorise, dans le cadre du concours « Rêvons notre avenir », les organisateurs et leurs partenaires à utiliser l'image et/ou la voix de notre/mon enfant mineur et à les fixer sur tout support audiovisuel (films, vidéos, CD-Roms, DVD, sites internet, réseaux sociaux ou tout support de même nature en vue de leur reproduction et leur exploitation sonore et visuelle et/ou visuelle et/ou sonore.

Cette autorisation et la cession du droit d'utilisation de l'image et/ou de la voix ainsi que de citer les nom et prénom de notre/mon enfant sont faites à titre gratuit, pour toute forme d'exploitation et de diffusion des dites œuvres audiovisuelles, et sur tout support diffusion hertzienne, par câble, par satellite, internet, DVD, VOD, téléphonie mobile, tablettes, radiodiffusion, salle de cinéma... ou tout support de même nature non cité, ainsi que les droits dérivés notamment photographique, promotions, plaquettes de communication, etc.

Cette autorisation est valable pour les activités dans le cadre du projet «VIVRE ET PARTAGER LA LANGUE FRANCAISE, LA VOIX DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANT(E)S », à compter de la date de sa signature ; renouvelable par tacite reconduction, et sans rétroactivité.

Nous avons /j'ai bien noté les engagements des organisateurs :

- que les différents supports respecteront les dispositions légales et réglementaires ;
- que les différents supports ne seront utilisées qu'à des fins informationnelles et pédagogiques et éventuellement reprises par d'autres projets et partenaires à des fins pédagogiques, d'information et de recherche.

Fait à : _____, le : _____

La signature des deux parents est obligatoire en cas d'autorité parentale exercée en commun et la faire précéder de la mention « bon pour autorisation ».

Signature du mineur

Signature des représentants légaux